

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
CIAS  
Séance du 05 décembre 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi 05 décembre à 17h00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 29 novembre s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

**Etaient présents :**

Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Hugues DE BOISRIOU, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Martine POMA, Nathalie REBATEL, Béatrice SANTAIS, Jacqueline TALLIN, Bernard TURPIN, Christian COLLOUD.

**Etaient absents/excusés :**

Éric BARBIER, Christiane BRUNET, Eve BUEVOZ, Cécile DEBRION, Jean-Pierre GUILLAUD, Sophie PONTONNIER, Jacqueline SCHENKL, Elodie VANACKERE, Colette VIOLENT.

**Avaient donné pouvoir :**

**Assistaient :**

Nadia FAVRE, Willy CHEYNEL, Pierre BEYRIE, Natacha PONTIUS, Florian PEPELLIN.

**35-2023 INSTALLATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CIAS**

Le règlement intérieur du CA du CIAS prévoit le remplacement des administrateurs nommés selon les modalités prévues pour les membres nommés et notamment la représentation des associations visées à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Lors de la séance du 22 septembre 2022, le Conseil d'Administration a constaté la vacance de 2 sièges de membres nommés au Conseil d'Administration du CIAS.

La Présidente a nommé par arrêté Monsieur Christian COLLOUD, vice-président du club des aînés « les Joyeux Lurons » de Montmélian au titre des retraités et des personnes âgées, membre du Conseil d'Administration.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :**

- **DECLARE** Monsieur Christian COLLOUD installé au sein du Conseil d'administration du CIAS au titre des retraités et des personnes âgées

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance

**Nadia FAVRE**

La Présidente,

**Béatrice SANTAÏS**

